

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DFPE 24** Subventions (3.854.542 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Crescendo ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER au nom de la 4e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Crescendo ayant son siège social 102 C, rue Amelot à Paris (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 164.988 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Saint Roch située 26, rue St Roch 1er (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00980).

Article 3 : Une subvention de 181.841 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Enfance et découvertes située 33-35, boulevard du Temple 3e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00985).

Article 4 : Une subvention de 330.442 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Globes Trotteurs, située 42, rue Le Peletier 9e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00983).

Article 5 : Une subvention de 259.453 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Charivari située 12, rue Fromentin 9e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00982).

Article 6 : Une subvention de 234.579 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Lutins de la Plaine située 17, boulevard des Frères Voisins 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00978).

Article 7 : Une subvention de 147.940 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Souris Verte située 112, rue Brancion 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00974).

Article 8 : Une subvention de 179.226 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Ateliers du Toboggan située 149, rue de la Croix Nivert 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00976).

Article 9 : Une subvention de 173.788 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Champerret située 24, avenue de la Porte de Villiers 17e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00975).

Article 10 : Une subvention de 184.018 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil située 7-9, rue des Islettes 18e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00981).

Article 11 : Une subvention de 162.645 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Les Enfants d'Abord située 93, rue de Meaux 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00984).

Article 12 : Une subvention de 462.271 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Bellevue située 2-12, rue de Bellevue 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00988).

Article 13 : Une subvention de 479.034 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Maison de Gavroche située 9-21, Sente des Dorées 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00986).

Article 14 : Une subvention de 78.008 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Coccinelle située 4, square du Nouveau Belleville 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00979).

Article 15 : Une subvention de 184.546 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil L'Arc en Ciel située 19-21, rue Fontarabie 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00977).

Article 16 : Une subvention de 170.503 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Mille et une Couleurs située 126, boulevard Belleville 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00972).

Article 17 : Une subvention de 306.738 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Robinsons située 9, rue des Haies 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00987).

Article 18 : Une subvention de 154.522 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 26, rue Bisson 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2016\_00973).

Article 19 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**